

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

CC-20190708-014

du 08 juillet 2019

n°014

page 1/2

**EXTRAIT :**

**GRAND  
CHATELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

**PRESENTS ( 52 ) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, J. DUMAS, E AZIHARI, B.ROUSSENQUE, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, N.CASSAN-FAUX, F. MÉRY, P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, B. HENEAU, I. BARREAU, D. BOIREAU, JC. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, C. DAGUISE, P. BIGOT, P. MOREAU, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIER, D.TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, JL. POYANT, C. PIAULET, B. SULLI, D. GAUTHIER, Y. BOINOT, E. BAILLY, A. BRAGUIER, L. JUGÉ, G. PEROCHON, D. MARTIN, C. PÉPIN, D. CHAINE, JF. DABILLY, P. FOUCTEAU, P. BERNARD, M. PONTHER

**POUVOIRS ( 15 ) :** L. RABUSSIER donne pouvoir à M. LAVRARD

P. MIS donne pouvoir à J. MELQUIOND  
C. FARINEAU donne pouvoir à AF. BOURAT  
M. MONTASSIER donne pouvoir à J. DUMAS  
F. BRAILLARD donne pouvoir à M. BEN EMBAREK  
T. BAUDIN donne pouvoir à F. BRAUD  
D. BEAUDEUX, donne pouvoir à G. MAUDUIT  
G. MICHAUD donne pouvoir à F. MÉRY  
B. MORIN donne pouvoir à C. DAGUISE  
A. GUIMARD donne pouvoir à G. PEROCHON  
L. CLAVÉ donne pouvoir à C. PIAULET  
P. BARBOT donne pouvoir à D. BOIREAU  
JJ. BERTHELLEMY donne pouvoir à Y. BOINOT  
JP. CONTE donne pouvoir à P. VILLETTE  
Y. ÉCALE donne pouvoir à L. JUGÉ

**EXCUSES (15) :** M. METAIS, E. AUDEBERT, JM. TARDIF, JM. MAZAUD, M. FAVREAU, B. de COURRÈGES, R. GRANDIN, ML. CHABOT, F. REBY, G. WIBAUX, T. PRIEUR, M. GODET, M. CHAINEAU, P. ROCHER, F. SCHMITT

Nom du secrétaire de séance : Dominique BOIREAU

**RAPPORTEUR : Madame Isabelle BARREAU**

**OBJET : Randonnée-gourmande de la manifestation "Vélos, swing et petits pois" ( 29 septembre 2019) -Règlement de participation et tarifs**

*La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault organise le dimanche 29 septembre 2019 "Vélos, swing et petits pois", dans cinq gares de la ligne verte (ancienne voie ferrée de Châtellerault à Loudun).*

*Cette manifestation comporte un volet randonnée à vélo (hors compétition sportive) qui nécessite la mise en place d'un règlement et de tarifs. La randonnée-gourmande se fera au départ de Besse-Thuré jusqu'à Savigny-sous-Faye. Cette randonnée vélos sera l'occasion de faire découvrir et déguster des produits du terroir de Grand Châtellerault.*

*Le règlement prévoit les conditions de participation à la manifestation à vélo (et notamment à la randonnée- terroir), ainsi que les mesures de sécurité mises en œuvre. Il sera notifié à chaque participant et signé par ces derniers.*

\* \* \* \* \*

**CONSIDERANT** l'intérêt d'établir un règlement fixant les conditions de participation à la randonnée vélos de la manifestation « Vélos, swing et petits pois » du dimanche 29 septembre 2019 .

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil communautaire**

**CC-20190708-014**

**du 08 juillet 2019**

**n°014**

**page 2/2**

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le règlement joint en annexe,
- de fixer les tarifs suivants de participation à l'événement :

Tarif unique à partir de 16 ans	15 Euros
Enfant jusqu'à 15 ans	gratuit

- de confier à l'office de tourisme l'organisation, la prise de réservation et de commercialisation de cette randonnée-terroir,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER

